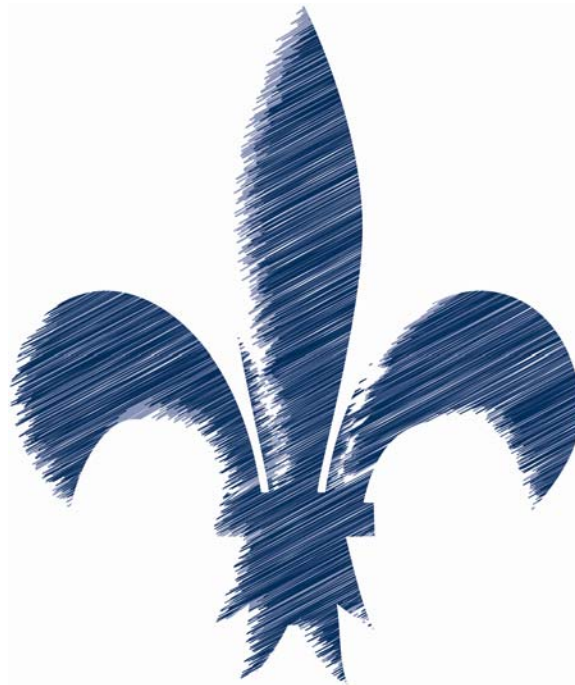


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE
Association nationale des éditeurs de livres
COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats*
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

Le lundi 19 août 2013 - Vol. 43 N° 44

15 h 45 Association nationale des éditeurs de livres (015M)

Journal des débats

14 h (version non révisée)

(Quatorze heures neuf minutes)

Association nationale des éditeurs de livres

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup. Merci de votre compréhension, Mme Desrosiers, M. Farley. J'invite maintenant l'Association nationale des éditeurs de livres à prendre place. Je vais suspendre les travaux...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup. Merci de votre compréhension, Mme Desrosiers, M. Farley. J'invite maintenant l'Association nationale des éditeurs de livres à prendre place.

Je vais suspendre les travaux quelques minutes.

(Suspension de la séance à 15 h 55)

(Reprise à 15 h 57)

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : À l'ordre, s'il vous plaît! Donc, nous reprenons nos travaux. Messieurs, bonjour. Bienvenue à l'Assemblée nationale. M. Bouchard, vous êtes président de l'Association nationale des éditeurs de livres. Je vais vous demander de vous présenter et de présenter également les personnes qui vous accompagnent. Je vous rappelle que vous disposez d'un temps maximal de 10 minutes pour faire votre exposé. C'est ainsi que nous sommes régis à l'Assemblée nationale. Le temps est extrêmement important. Et je dois gérer le temps de façon équitable. Donc, quand il vous restera moins d'une minute, je vais vous faire signe, peut-être à deux minutes, tel que convenu avec vous. Par la suite suivra un échange avec les parlementaires. Donc, s'il y a des choses que vous voulez plus... vous n'avez pas eu le temps, vous disposerez d'un 35 minutes pour nous livrer votre message. Donc, sans plus tarder, je vous invite à prendre la parole.

Exposé

M. Bouchard (Jean-François) : Alors, Mme la Présidente, M. le ministre, mesdames et messieurs les élus, merci de nous accueillir. Merci de nous avoir invités pour participer à cette réflexion que les parlementaires québécois ont décidé de mener sur l'éventuelle réglementation du prix du livre. Nous sommes très, très touchés et très impressionnés par le zèle dont les parlementaires

font preuve sur cette question, qui nous obligés à sortir notre beau linge au beau milieu de l'été. Alors, on est ravis de venir vous rencontrer ici.

Donc, je m'appelle donc Jean-François Bouchard. Je suis président de l'Association nationale des éditeurs de livres. Je suis accompagné à ma droite de M. Arnaud Foulon, vice-président édition du groupe Hurtubise HMH, et qui est vice-président de l'Association des éditeurs, à ma gauche, de M. Louis-Frédéric Gaudet, qui est secrétaire du conseil de l'association. Et, à l'extrémité droite de la table, il y a M. Richard Prieur, directeur général de l'association. Alors, je vais tenter de faire un usage modéré et intelligent du temps que vous me donnez. Et, puisque nous faisons... nous sommes dans métier de l'écrit et du texte, eh bien, je ne lirai pas de texte. Je vais vous parler. Et donc, je vais pouvoir vous regarder. Et donc, je vais vous voir me faire signe quand ce sera le temps.

Alors, notre association représente une centaine d'entreprises d'édition au Québec et quelques-unes à l'extérieur des frontières du Québec au Canada français. Et nous représentons... Ces 100 entreprises publient sous à peu près 130 marques d'édition différentes. Donc, nous représentons pour l'essentiel, non la totalité, mais l'essentiel de la profession d'édition au Québec et en partie aussi au Canada français. Notre association, après un débat qui a été musclé, digne de ce que l'on vit parfois à l'Assemblée nationale, a adhéré à la proposition à laquelle ont adhéré la totalité des associations professionnelles du livre au Québec, une proposition dont vous connaissez maintenant bien la teneur, puisqu'elle vous a été répétée ad nauseam depuis 14 heures cet après-midi, à savoir une réglementation du prix du livre, qui n'est pas un prix unique, qui est...

M. Bouchard (Jean-François) : ...du livre au Québec, une proposition dont vous connaissez maintenant bien la teneur puisqu'elle vous a été répétée ad nauseam depuis 14 heures cet après-midi, à savoir une réglementation du prix du livre qui n'est pas un prix unique, qui est une réglementation qui limite à une période de neuf mois à la mise en marché des nouveautés, un rabais maximum de 10 %, après quoi, le premier jour suivant le neuvième mois, eh bien, il y a libéralisation complète des prix. Et ça ne touche pas non plus les 100 000 référencements que vous avez dans les systèmes de référencement des libraires actuellement qui sont déjà là et donc pour lesquels les prix libéralisés continuent de s'appliquer neuf mois, 10 % de réduction. Et donc notre association, après un débat, a pris vote, et donc la très grande majorité de nos membres ont adhéré à cette proposition à laquelle nous adhérons et qui fait que nous nous faisons solidaires de l'ensemble des grands intervenants du livre et de l'édition au Québec.

Dans mon intervention, je vais essayer de répondre d'une manière assez claire à trois questions, la première, c'est : Est-ce réaliste? La deuxième : Est-ce nécessaire? Et la troisième : Est-ce risqué? Alors, évidemment, j'espère que je vais avoir gaspillé tout mon temps avant la 10e minute, donc je ne répondrai pas à la troisième question, mais non! Alors, est-ce réaliste? Souvent, dans mon environnement, on me dit : Nous ne sommes pas un pays européen, nous ne sommes pas un pays en voie de développement, nous vivons dans une réalité, c'est que nous sommes une juridiction nord-américaine. Est-ce bien réaliste de proposer une réglementation du prix du livre dans un contexte nord-américain, dans un contexte de totale libéralité en ce qui concerne le prix du livre? Bien, je veux simplement rappeler que le Québec est la seule juridiction en Amérique du Nord à bénéficier d'une loi que nous, dans le métier, à cause de la longueur du nom de la loi, on l'appelle vulgairement la loi 51 sur le développement des

entreprises québécoises du livre. Nous sommes la seule juridiction en Amérique du Nord qui a contraint les institutions publiques à s'approvisionner au plein prix auprès de libraires agréés.

Nous sommes aussi la seule juridiction en Amérique du Nord à avoir un système de mise en marché qui est assez original qui est celui de l'office, qui fait en sorte que la quasi-totalité des nouveautés qui sont mises en marché se retrouve à au moins un exemplaire dans la quasi-totalité des libraires au Québec. Alors, ce système n'existe nulle part ailleurs en Amérique du Nord, il existe au Québec. Et puis c'est une note en bas de page sans importance, mais se rappeler simplement que nous sommes la seule juridiction de langue française sur ce continent. Donc, est-ce réaliste? Oui, on a déjà fait preuve au Québec d'une certaine audace dans l'objectif de la préservation de notre culture et notre participation à la diversité culturelle. Est-ce réaliste? Oui. Ça demande une volonté politique.

Bon. Alors, est-ce nécessaire? Alors, est-ce nécessaire de procéder par voie législative? Eh bien, beaucoup de gens, dont moi-même, je l'avoue, ont déjà cru que, si nous avons une si belle entente au sein des professions du livre, que diable n'adoptons pas nous-mêmes nos règles et ne les appliquons pas sur le marché québécois? Eh bien, on a un petit problème, c'est que, si on fait ça, on tombe dans l'illégalité pour une raison toute simple, c'est qu'il y a une petite chose qui s'appelle la Loi canadienne sur la concurrence qui nous interdit du côté des vendeurs de présumément qui nous interdit du côté des vendeurs de présumément collusionner, bien que ce soit public, pour fixer les règles d'un prix et particulièrement des règles aussi... entre guillemets, des règles relativement contraignantes qui contraignent à imiter la remise ou le rabais.

Donc, moi, je fais partie des gens qui auraient bien aimé ça ne pas venir ici aujourd'hui, pas parce que je ne suis pas heureux de vous rencontrer, mais de ne pas réclamer la protection de la loi, mais je n'ai pas le choix. De la même façon que la loi 51, qui est une loi qui soustrait les règles de la loi 51 aux règles de la concurrence, il nous faut une loi qui va nous mettre à l'abri de toute poursuite et de toute illégalité en ce qui concerne les lois de la concurrence. A

fortiori, a fortiori, on a l'audace, dans la profession, de demander la portée extraterritoriale de la règle parce qu'évidemment on imagine bien qu'il y a un petit fin quelque part qui va aller établir son siège social à Winnipeg et qui va vendre la distance, qui va dire : Na, na, na, nous autres, notre siège social n'est pas au Québec, donc le prix unique, pfft! Eh bien, ce que nous demandons, ce que nous osons demander, c'est que la portée de la législation soit... ait une portée extraterritoriale. Est-ce que c'est possible? Est-ce qu'il y a des précédents? Oui, entre autres, si vous faites du commerce à l'intérieur du Canada, vous savez que...

M. Bouchard (Jean-François) : ...c'est que la portée de la législation soit... ait une portée extraterritoriale. Est-ce que c'est possible, est-ce qu'il y a des précédents? Oui. Entre autres, si vous faites du commerce à l'intérieur du Canada, vous savez qu'il faut appliquer, par exemple, les taux de taxe de vente selon la provenance de l'acheteur. Donc, oui, l'extraterritorialité, elle est possible, elle est audacieuse, elle oblige encore une fois une volonté politique, mais c'est possible. Donc, est-ce nécessaire? Mesdames et messieurs, je suis obligé de vous dire : Si vous êtes d'accord, la réponse, c'est oui, il faut passer par une loi. Et là je pense qu'il me reste encore assez de minutes pour passer au troisième point, hein? Hé, Seigneur! Le prochain cours... le prochain...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Il reste deux minutes.

M. Bouchard (Jean-François) : Le prochain coup, je vais écrire. Est-ce risqué? Jamais, jamais, dans l'histoire du livre au Québec, une mesure n'est allée chercher un tel consensus interprofessionnel. Jamais une mesure n'a été appuyée par autant d'intervenants de notre industrie quel qu'il soit, du libraire au bibliothécaire, aux distributeurs, aux auteurs, aux éditeurs. Donc, c'est le plus large consensus qui n'a jamais été atteint. C'est une mesure qui coûte 0,00 \$ à l'État, c'est une mesure pour laquelle, si le milieu de l'édition et du livre est assez irresponsable pour proposer une mesure qui le desserve, la totalité du risque est assumée par le milieu du livre; il n'est pas pris par l'État. Bien sûr, il y a un risque politique. Vous êtes spécialiste là-dedans, je vous le laisse. La majorité — une minute — la majorité des gens à l'intérieur de notre profession estime, de notre profession d'éditeur et des professions du livre, estime qu'il y a un gain à tirer d'une réglementation du prix du livre. Ça a déjà été largement exposé. Il y a des gens qui disent : Au pire, l'effet va être neutre. Et il y a une minorité de gens qui pensent que l'effet, il va y avoir un effet négatif qui ne s'est avéré dans aucune des juridictions qui a adopté une telle règle à travers le monde.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup, M. Bouchard. Ça a très bien été. Vous êtes très disciplinés. Vous savez, je vais prendre juste les petites secondes que vous n'avez pas prises juste pour vous dire : C'est toujours intéressant, tous les intervenants qui viennent en commission, mais on doit quand même régler au niveau du temps. M. le ministre, vous avez la parole.

Échanges avec les membres de commission

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. Alors, M. Bouchard, M. Foulon, M. Gaudet, M. Prieur, je vous réitère mes salutations devant les caméras. Dans votre proposition, vous limitez à neuf mois la période pendant laquelle le prix du livre neuf serait fixé et par les éditeurs et par les importateurs. Comment êtes-vous arrivés à cette limite de neuf mois?

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : ...M. Prieur.

M. Prieur (Richard) Oui, oui. Bien, écoutez, quand M. Bouchard parlait de consensus dans la chaîne du livre, ça a été le fruit d'une longue discussion entre les différents intervenants. Certains étaient partisans d'une période de six mois. On évaluait la vie d'un livre publié à peu près dans ces paramètres-là, d'autres préconisaient un an. On sait qu'en Europe, en France en particulier, c'est il n'y a pas de limite de temps : je pense que la réglementation est en place ad vitam æternam. Alors, nous, évidemment, dans un esprit de conciliation, on s'était entendus pour le neuf mois. Parce que le neuf mois vous donne la chance d'exploiter un livre commercialement, une nouveauté et en même temps ne prive pas l'éditeur de pouvoir éventuellement adopter un prix libéralisé pour des stocks qu'il voudrait éventuellement vendre à rabais. Bon. Le neuf mois, c'était grosso modo entre éditeurs, libraires et distributeurs un chiffre que je dirais qui était... qui respectait un peu l'opinion de tous.

Alors, je ne sais pas si ça répond à votre question mais vous savez, dans une tentative comme ça, le neuf mois nous apparaît comme une période de temps fort raisonnable, hein? Ce n'est pas l'éternité et ce n'est pas non plus trop réduit dans le temps. C'est sûr que, si on avait fixé ça à trois mois, on se serait posé la question pour quoi faire une réglementation, véritablement. Je ne sais pas si, Arnaud, toi, tu avais un complément de réponse là-dessus mais comme distributeurs aussi, on a beaucoup discuté particulièrement.

M. Foulon (Arnaud) : Mais je dirais aussi, pour les éditeurs, au moment où il y a eu les différentes discussions, il faut comprendre que chaque maison d'édition a parfois des modèles d'affaires distincts et le neuf mois permettait justement une pratique à peu près cohérente respectant les modalités d'affaires qui sont différentes pour une maison d'édition ou l'autre. Vous le savez comme moi, les maisons d'édition publient autant de la poésie, du livre d'activité, parfois du livre... du roman, plein de titres différents qui amènent des modèles et des structures distinctes. Le neuf mois permettait justement d'être adaptables à un...

M. Foulon (Arnaud) : ...pour une maison d'édition ou l'autre. Vous le savez comme moi, des maisons d'édition publient autant de la poésie, du livre d'activité, parfois du livre... du roman, plein de styles différents qui amènent des modèles et des structures distinctes. Le neuf mois permettait justement d'être adaptable à un ensemble de maisons d'édition.

M. Kotto : O.K. Et aussi, vous souhaitez qu'un escompte maximum de 10 % soit permis pour toutes les entreprises affectant la vente des livres au public. J'adapte la question. Comment en êtes-vous arrivés au 10 % ?

M. Bouchard (Jean-François) : En fait, je pense que je peux...
La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. Bouchard.

M. Bouchard (Jean-François) : Je peux répondre en disant que c'est un rabais qui était déjà régulièrement consenti par des petits libraires et des libraires indépendants, à des clients privilégiés ou sous forme de carte de fidélité. Donc, ça nous apparaissait être une pratique qui était déjà quand même très répandue et qui n'était pas une pratique qui avait été dictée par d'autres commerces que des libraires eux-mêmes. Donc, il y a eu négociation, c'est vrai. Et ce 10 %, il est apparu raisonnable y compris, je le rappelle, aux libraires et aux libraires indépendants.

M. Kotto : O.K. Merci. Vous proposez des mesures complémentaires à la régulation du prix... des prix des livres neufs, papier, numériques. Quels sont... En fait, est-ce que cela signifie que la simple régulation du prix du livre ne suffit pas ?

M. Bouchard (Jean-François) : La première... le premier élément, c'est le respect de la loi 51. Donc, la loi telle qu'elle existe, qui doit être respectée intégralement est le premier garde-fou du livre au Québec, donc ça, c'est important, et de veiller parce que l'État veille à ce que les règles qui ont édictées par la loi 51 soient respectées par tout le monde dans l'ensemble du métier. Ça, je pense que ça reste quand même le garde-fou principal. Est-ce qu'il y a des mesures spécifiques ou des mesures ciblées qui devraient être prises, par exemple, auprès de petits détaillants pour les aider à traverser certaines périodes? Peut-être, oui, mais ce qui est clair, c'est que la mesure de

réglementation du prix du livre est une mesure économique au sens strict du terme, c'est une mesure qui fait assez consensus, mais je pense qu'il n'y a personne de sciemment intelligent qui va venir dire ici que nous allons sauver la totalité de l'industrie du livre au Québec pour l'éternité avec une législation du prix, c'est un élément important qui s'ajoute, mais c'est un élément.

M. Gaudet (Louis-Frédéric) : J'aimerais continuer à vous répondre, M. le ministre.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui. M. Gaudet.

M. Gaudet (Louis-Frédéric) : Oui. En fait, je pense que l'objectif avec la loi... en fait, avec le prix réglementé, c'est de vraiment stopper l'hémorragie de la fermeture de nos points de vente. Je vais vous donner un exemple très, très concret. Il y a quelques années, on faisait des opérations, c'est-à-dire qu'on travaillait sur des livres de fonds, donc des livres qui ont plus de un an ou deux ans d'activité, donc qui sont disponibles à la vente et donc on prépare des présentoirs et souvent ce ne sont que les libraires indépendants qui acceptent de participer à ces opérations-là. Et, au cours des trois dernières années, notre chiffre d'affaires, auprès des libraires indépendants, a chuté de 4 % suite à la fermeture de certaines librairies.

Et pour vous donner un exemple très, très concret, il y a quelques mois, on a mené une opération avec notre collection d'écrits politiques qui comprend des auteurs comme Pierre Vadeboncoeur, comme Lise Payette, comme Francis Dupuis-Déri, comme Alain Deneault, comme le médecin Alain Vadeboncoeur et Les ouvrages étaient disponibles dans le comté de M. Pelletier à Saint-Hyacinthe, à la Librairie Daigneault. Les ouvrages étaient également disponibles dans le comté de Mme Ménard dans Laporte, à la Librairie Le Fureteur, par contre, ils n'étaient pas disponibles dans les comtés de Montarville ni celui de Bellechasse.

Et dans des opérations comme ça, ce que l'on fait, c'est, entre autres, donner un ouvrage gratuit, on avait préparé un petit pamphlet très, très élégant qui avait été rédigé par le collectif d'humoristes Les Zapartistes et, moi, ce que je vous dis aujourd'hui, c'est : Pourquoi les lecteurs des comtés de M. Pelletier et de Mme Ménard auraient accès à ces promotions-là et que les lecteurs dans les comtés de Mme Vien et de Mme Roy n'y auraient pas?

M. Kotto : O.K.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. le ministre.

M. Kotto : Je reviens juste pour boucler le tout, les mesures complémentaires...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. le ministre.

M. Kotto : Je reviens juste pour boucler le tout. Les mesures complémentaires que vous proposez, est-ce que vous avez une idée de comment elles vont être financées?

M. Bouchard (Jean-François) : Ha, ha, ha! Bien, écoutez, les... ça dépend de quelle nature elles sont. Je pense qu'il y a des... il y a toutes sortes de réflexions par exemple actuellement qui sont en cours du côté du support à apporter aux libraires et pour lesquels les financements pourraient

être des financements mixtes, privés et publics. Et puis il y a tout le reste. Il y a tout ce qui concerne la promotion de la lecture elle-même et qui, là, est une responsabilité de l'État de par l'éducation et par la culture. Je pense que ça, c'est clair. On a une responsabilité, nous, à l'intérieur de ça aussi. Mais la promotion... Je vous rappelle une donnée... quelques données qui vont intéresser Mme la députée qui s'interrogeait sur, bon, les profils de lectorat, etc., dont le taux de littératie au Québec est de 47 %. La littératie, ça, c'est un mot pas très joli pour désigner une chose, c'est votre capacité finalement à utiliser l'écrit dans votre vie, et il faut avoir atteint le niveau III sur quatre niveaux pour être fonctionnels dans la société actuelle. 47 % de la population du Québec a atteint le niveau III, 53 % de la population a un niveau II, I, zéro de littératie.

Donc là, il y a quelque chose au plan de la lecture, et ça, c'est pour toutes sortes de raisons qui sont liées à notre histoire. Donc, ça, ça m'apparaît être la question. C'est pour ça qu'il ne faut quand même pas se dire qu'une règle va régler le problème de l'analphabétisme au Québec. Il faut plus que ça, mais il ne faut pas, certainement pas en tout cas, qu'on s'organise, dans le marché, pour diminuer l'offre, diminuer la disponibilité de livres et de la lecture. Ça, il faut à tout prix préserver cette diversité et la disponibilité des produits de lecture au Québec.

Il y a une dizaine d'années, il y avait une étude de l'IQRC, l'Institut québécois de la recherche sur la culture, qui avait démontré qu'il n'y avait pas plus d'un million d'acheteurs de produits de l'écrit au Québec, et... Bon, on peut discuter. Des gens ont déchiré leurs beaux linges sur la place publique pour dire : Ce chiffre-là, bon, c'est 800 000, c'est 1,2 million. Ce n'était pas 6 millions, hein, c'était... Moi, je pense que ce chiffre-là est un chiffre qui est tout à fait réaliste et qu'il a peut-être un peu augmenté, mais on a donc... on a un retard culturel, on a un déficit culturel comme société contre lequel il faut se battre, et que l'éducation est une chose fondamentale.

M. Kotto : Une toute petite question.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui, ça va prendre du temps, M. le ministre.

M. Kotto : Oui, oui, mais je passerai la parole après à mon collègue de Saint-Hyacinthe. Est-ce qu'il y a urgence de régler?

M. Foulon (Arnaud) : Peut-être ajouter là-dedans, à ce niveau-là, l'urgence, on en a parlé, c'est que la force de l'industrie du livre est liée à plusieurs facteurs. On a entendu tout à l'heure les écrivains. Vous avez entendu des bibliothèques. Il faut qu'il y ait... que l'ensemble des maillons soient solides, et le maillon actuellement de la diffusion qui rend le livre accessible au public, soit celui de la librairie — puis là je ne fais même pas de distinction qu'elle soit de chaîne ou indépendante, une librairie est un endroit spécialisé où on se procure une variété de livres importants — est actuellement en grande difficulté.

Juste ici, dans la Capitale-Nationale, vous avez vécu — puis je pense vous le savez tous — plusieurs librairies qui ont fermé. Récemment, la Librairie générale française qui était ouverte depuis 42 ans, là — ce n'est pas une librairie qui avait ouvert il y a huit ans, on parle d'institutions ou de lieux où une communauté se rassemble, où on va chercher des éléments de notre culture, notre identité — plus elles ferment, on a beau — comme tout à l'heure j'entendais

l'exemple de Lachute — renvoyé les gens soit dans une bibliothèque qui est effectivement un lieu intéressant mais qui ne remplace pas une librairie, et une grande surface encore moins.

La grande surface n'est pas le lieu où on retrouve des ouvrages qui nous permettent de former notre identité. On retrouve des ouvrages qui sont en demande d'un point de vue strictement commercial, ce contre quoi personne ici ne s'oppose, mais c'est deux objectifs distincts. Et puis ça, je pense, c'est important. Et l'enjeu fondamental au niveau de cette loi qui doit être faite assez rapidement, c'est de stopper l'hémorragie parce que les... il y a plus de 20 librairies indépendantes dans la Capitale-Nationale, il n'en restera pas 20 dans deux ans, ça, je peux vous le dire. Il y en a beaucoup qui ont des problèmes financiers. Il y en a beaucoup qui ont des problèmes majeurs actuellement et qui se questionnent.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. le député de Saint-Hyacinthe, vous avez la parole.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : Merci, Mme la Présidente. Alors, je vous salue, messieurs. Là, ma question va être assez simple. Tout à l'heure, vous avez parlé de la Librairie Daigneault, mais, à Saint-Hyacinthe, on a quand même plusieurs librairies qui... il y a des petites librairies, mais Librairie Daigneault, Librairie Solis, c'est les mêmes. Mais ils ont des événements quand même importants pour susciter l'intérêt de la population de la région...

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) : ...ma question va être assez simple. Tout à l'heure, vous avez parlé de la librairie Daigneault, mais, à Saint-Hyacinthe, on a quand même plusieurs librairies qui... Il y a des petites librairies. La Librairie Daigneault, librairie Solis, c'est les mêmes. Mais ils ont des événements quand même importants pour susciter l'intérêt de la population de la région à la lecture et augmenter la littéracie. Alors, on s'associe à la commission scolaire de Saint-Hyacinthe, on s'associe à la ville, on s'associe aussi à la page qui est un organisme qui s'occupe d'alphabétisation. Alors, on crée une émulation, dans le milieu qui fait en sorte qu'il y a beaucoup plus d'intérêt. Puis, ce libraire-là... ces libraires-là, ils sont beaucoup plus impliqués dans leurs milieux, alors ça suscite aussi un intérêt. Puis je pense que ça serait un avantage pour que tous les libraires peut-être du Québec, là, viennent s'intégrer dans la communauté, et ça, je voulais le mentionner parce que c'est important chez nous.

Et vous mentionniez tantôt qu'il y a seulement... Je vais vous lire... Je lis ce qui est mentionné dans votre rapport : «La réglementation proposée ne serait applicable que sur les livres neufs qui ne constitueraient qu'environ 8 % de tous les titres disponibles». Ma question est assez simple, c'est de savoir... C'est peut-être 8 % des titres disponibles, mais c'est quel pourcentage des revenus qui relève de ce 8 % là pour un éditeur comme vous?

M. Bouchard (Jean-François) : Je vous assure, je vous promets, je vous jure que je ne vais pas noyer le poisson. C'est extrêmement compliqué à répondre parce que, selon le profil de maison d'édition que vous avez, ce n'est pas la même chose. Vous avez des... Il y a des maisons d'édition qui n'ont pas de best-sellers, point à la ligne. Bon. Alors, ça... déjà on a un... Et les nouveautés, parce que, ce qu'on sait objectivement, c'est que ça représente entre 5 500 et 6 000 nouveautés québécoises chaque année qui arrivent sur le marché. Ça, on sait ça. Donc, il y a 5 500 à 6 000 nouveautés québécoises qui arrivent sur le marché. Je vous ai dit, sur 100 000 référencements qui existent dans les banques de données des libraires actuellement. Et il faut

ajouter à ça entre 20 000 et 25 000 nouveautés importées de France qui arrivent sur le marché... qui arrivent sur le marché québécois, et là, le 100 000 est multiplié par plusieurs, donc c'est un chiffre très, très, très important donc, et c'est difficile de dire quel est le pourcentage des ventes qui sont générées parce que ça dépend, je vous le dis, d'un fonds à l'autre, d'un éditeur à l'autre. Et puis tout livre ne connaît hélas pas le succès qu'il mérite. Tout livre mérite d'avoir un succès. Mais, hélas, la réalité, c'est que tout livre ne connaît pas la même ampleur de succès. Il y a des livres qui se vendent à 80 exemplaires, à 300 exemplaires, à 700, à 1 200, à 2 000, à 40 000. Bon. Vous devinez qu'on souhaite tous qu'ils soient à 40 000, mais on est tous plutôt aux alentours de 800, 1 000, 1 200... Pas 800 000, hein? 800, 1 000, 1 200. Et on est contents quand on est là.

M. Foulon (Arnaud) : Il y a peut-être une précision que je pourrais amener aussi. Dans le milieu...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Il reste quelques secondes M. Foulon.

M. Foulon (Arnaud) : O.K. Dans le milieu du livre, deux des marchés importants sont évidemment la nouveauté et le marché scolaire. On parlait tout à l'heure un petit peu du milieu scolaire et de l'éducation. Le milieu de l'éducation est un milieu privilégié pour consommer de la littérature québécoise, et ça, c'est évident qu'un ouvrage qui est prescrit dans le cadre de cours peut être un ouvrage passé : Le torrent d'Anne Hébert, Le survenant et tout ça. C'est un marché essentiel pour la vente de livres. Ça, c'est important.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Nous allons maintenant du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte, vous avez la parole.

Mme Ménard : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais vous entendre : Comment vous définissez le prix d'un livre?

M. Gaudet (Louis-Frédéric) : C'est une très bonne question.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. Gaudet.

M. Gaudet (Louis-Frédéric) : Je vais vous donner un exemple très, très concret, c'est-à-dire que l'éditeur va avoir un certain nombre... un certain investissement à faire pour rendre un livre disponible : rémunération de l'auteur, rémunération de ses propres employés, remises aux libraires, en fait, coût d'impression. En fait, si on dégage une tarte, il va rester, là, à l'éditeur environ... à la fin, là, qu'il ait payé tous ses coûts, environ entre 5 % et 10 %.

Alors, à partir de cette marge-là, on va déterminer un seuil de rentabilité. Chez nous, ça peut varier entre 300 exemplaires vendus pour un très petit tirage ou livre très grand public qu'on imprime à 5 000 exemplaires, qui a nécessité énormément de recherche de la part d'un auteur qui a consacré six mois de sa vie à écrire son livre, on peut en être 1 500, 2 000 copies comme coût d'amortissement.

Donc, moi, je fais partie d'une petite maison d'édition. On se voit d'abord et avant tout comme des passeurs de culture et non comme une entreprise pour faire des profits. On essaie de maintenir notre prix le plus bas possible, et je pense que c'est un sentiment qui est généralement partagé par plusieurs de mes collègues. Il n'y a pas uniquement un aspect...

M. Gaudet (Louis-Frédéric) : ...pour faire des profits, on essaie de maintenir notre prix le plus bas possible. Et je pense que c'est un sentiment qui est généralement partagé par plusieurs de mes collègues. Il n'y a pas uniquement un aspect économique au métier de l'édition. On souhaite amortir nos coûts et 90 % de nos ouvrages n'amortissent pas leur coût.

Et je voudrais revenir sur une question qui a été posée précédemment, à savoir si le prix des livres va augmenter et si ça va prendre davantage... accaparer une partie plus grande du budget des bibliothèques. Moi, ce que je vous dis, c'est que si, nos livres, on ne peut plus les vendre dans les librairies indépendantes dont on peut avoir le support aujourd'hui, notre seuil de rentabilité va augmenter et nous serons obligés d'augmenter le prix de nos livres. Donc, un livre, par exemple Une histoire du jazz à Montréal qu'on a fait paraître il y a quelques années, une traduction d'un ouvrage anglophone qu'on a vendu 30 \$, eh bien, si, dans 10 ans, j'ai deux fois moins de points de vente pour le rendre disponible et donc pour le vendre, je ne le vendrai pas à 30 \$, je vais le vendre à 45 \$. Et ça, ce n'est pas uniquement pour faire de l'argent sur le dos des gens. C'est uniquement pour être capables de continuer à produire et à diffuser un savoir et de la culture.

Mme Ménard : Merci. Je vous posais cette question-là parce que récemment j'ai rencontré un organisme qui me mentionnait ceci. Il me disait que le prix du livre offert dans les grandes surfaces et aux librairies était plus élevé à cause, justement, des gros rabais qui se faisaient dans les grandes surfaces. Alors là, je me suis dit : Si jamais on réglementait le prix, est-ce que ça veut dire que, dorénavant, le prix du livre va baisser?

M. Foulon (Arnaud) : Si vous me permettez, je vais donner un exemple là-dedans. Nous, notre groupe d'édition, le groupe HMH, nous avons une pratique à la fois en librairie, avec des maisons comme XYZ, Hurtubise, des textes plus littéraires, et on a une pratique aussi en grande surface, on vend des livres, des romans historiques de Michel David et autres dans un nombre de points de vente distincts. La différence majeure, la remise qui est consentie souvent à la grande distribution n'est pas supérieure. Ça, ça dépend de chaque maison d'édition, chacun a des pratiques distinctes. La différence, et on en a parlé précédemment, quand un détaillant utilise le livre comme produit d'appel, il peut se permettre, ce que font beaucoup de grands distributeurs, de grandes surfaces, de se garder seulement 5 %. Donc, automatiquement, ça lui permet de mettre son livre à un prix beaucoup plus bas et exercer une pression à la baisse. Donc, automatiquement, dans un centre commercial, prenons l'exemple de Terrebonne où vous allez retrouver un Wal-Mart et une librairie un à côté de l'autre, la personne va en librairie voir l'offre qui est devant elle dans une librairie qui va offrir 20 000, 25 000 titres différents et va acheter deux, trois livres, les livres d'école du jeune, un livre de littérature, un livre de poche. Elle arrive au grands succès — tantôt j'entendais parler de Dan Brown, on peut parler de Marie Laberge ou autre — elle dit : Je vais quand même faire quelques pas à côté. Donc, le libraire a fait le travail, lui a vendu le livre, la vente va s'exercer à 20 % ou 25 % de remise à côté parce que la politique ... n'est pas la même. Le libraire a besoin de faire des sous — on en avait parlé tout à l'heure — pour payer son loyer, la grande surface a besoin de vendre des livres pour attirer les gens qui

vont ensuite consommer un autre produit. Alors, la différence est que, si on vend systématiquement en grande surface et que les pressions, comme dans certains pays, sont exercées pour consentir des plus grandes remises, c'est évident que les distributeurs et les éditeurs, à la longue, vont dire : Bien, je suis obligé de monter mes prix. Donc, le prix imprimé sur le livre — je ne sais pas si vous avez remarqué, mais, la plupart du temps, les éditeurs, nous imprimons le prix sur le livre — le prix va augmenter. Après ça, s'il n'y a pas de politique du livre, le détaillant sera libre de vendre au prix qu'il veut, mais il n'a pas le droit de le vendre à un prix supérieur. Ça, j'espère que vous n'avez pas vu ça. Normalement, les détaillants ne vendent pas au-dessus du prix suggéré, quand même, là, on n'en est pas là.

Mme Ménard : Donc, la réponse, c'est oui.

Une voix: Oui.

Mme Ménard: D'accord. Merci. Tantôt, M. Bouchard, vous avez mentionné à quelques reprises la loi no 51. Le premier groupe que nous avons rencontré aujourd'hui, eux, mentionnait que la loi no 51...

(Panne de son)

...insuffisant, il faut... Et j'ai posé la question : Est-ce que vous êtes d'avis que nous devrions revoir au complet la loi et ajouter à la loi, naturellement, la réglementation, le numérique? Mais vous, je vous écoute parler puis vous avez l'air très à l'aise avec la loi qu'il y a présentement, 51. Alors, voulez-vous, j'aimerais vous entendre là-dessus.

M. Bouchard (Jean-François) : Alors, vous avez... Mme la députée, vous m'avez écouté extrêmement bien. Vous avez bien décodé le nom, le body language du monsieur, parce que c'est... De fait, pour l'instant, nous, on a aucun appétit pour ouvrir la loi no 51. Il faut être clair et un très grand nombre d'intervenants dans le domaine du livre n'ont pas d'appétit pour ça. D'abord, parce que je le répète...

M. Bouchard (Jean-François) : ...monsieur...

Mme Ménard : Je suis très attentive.

M. Bouchard (Jean-François) : ...parce que c'est, de fait, pour l'instant, nous, on n'a aucun appétit pour ouvrir la loi 51, il faut être clair. Et un très grand nombre d'intervenants dans le domaine du livre n'ont pas d'appétit pour ça d'abord parce que, je le répète, la loi 51 est encore capable de porter beaucoup de fruits dans la société québécoise si elle est appliquée d'une manière rigoureuse et sur l'ensemble du territoire. Et puis, on va dire les choses en français courant, moi, je fais partie — je parle, ça n'engage que moi, ça n'engage pas mon association — mais je fais partie de ceux qui craignent comme la peste que ce soit la foire d'empoigne, c'est-à-dire que... Là, imaginez-vous, on est en train de discuter pendant trois semaines d'une affaire, quand même d'une mesure extrêmement ciblée qui est d'une réglementation limitée du prix du livre neuf, imaginez-vous si on ouvre la totalité de la loi 51 qui peut ouvrir quand même les portes à toutes sortes de remises en question.

Et, nous, si c'est pour un renforcement de la loi 51, ma foi, je suis... je pense qu'il y aurait beaucoup de gens qui seraient d'accord, mais la crainte sincère, c'est que les pressions soient telles pour assouplir les règles de la loi 51 et que donc on se retrouverait en situation de fragilisation. Donc, pour l'instant, nous, on dit : Si le législateur le peut, que le législateur légifère sur le... pour régler le prix du livre d'une manière parallèle à la loi 51.

M. Foulon (Arnaud) : Puis peut-être pour rajouter une chose à ce qu'a dit M. Bouchard, la loi 51 nous protège d'une chose, c'est que les livres qui sont achetés par les institutions sont achetés auprès de libraires québécois d'entreprises québécoises. Le danger aussi qui nous guette de plus en plus, notamment dans le numérique qui n'est pas légiféré, c'est que les livres sont vendus auprès des bibliothèques, qu'elles soient virtuelles ou réelles, étrangères. Donc, il y a une partie du capital qui fuit à l'étranger : ça, je pense qu'il faut aussi s'inquiéter de la chose un petit peu.

287 113 Mme Ménard: ...j'aurais besoin de clarification concernant le nombre d'éditeurs. Le rapport Larose donnait... en fait, c'est des données qui venaient de Statistique Canada, ils avaient recensé, en 1998-1999, 216 éditeurs au Québec en plus de repérer 18 diffuseurs exclusifs et en ce qui concernait le nombre d'éditeurs agréés, il s'établissait à 113 en 1998 contre seulement 70 en 1983. Maintenant, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, eux parlent de 728 éditeurs commerciaux en 2011 et sans compter 320 individus qui ont publié directement, et présentement il y en aurait 172 éditeurs agréés dans la liste officielle du ministère de la Culture. Alors là, c'est la confusion totale. Combien d'éditeurs avons-nous?

M. Bouchard (Jean-François) : Là, je vais faire quelque chose qui me fait un plaisir féroce, je vais pousser la neige un petit peu en avant. Je crois que les collègues, nos amis de la SODEC vont comparaître durant les travaux de la commission et eux ont les seules données fiables sur ce sujet-là. Je pense que 700 éditeurs, là, ça m'apparaît, en tout cas je vous assure que... en tout cas, je serais ravi de leur connaître leurs adresses pour leur envoyer chacun une invitation à cotiser à mon association. Je serais ravi parce que je vous assure que je ne roulerais pas en Toyota Corola. Bon. Mais ce que... les chiffres que j'entends le plus souvent, c'est plutôt aux alentours de 300 éditeurs qui sont... Mais je crois qu'il y en a à peu près 175 qui sont vraiment actifs d'une manière régulière sur le marché. Et nous, comme je vous dis, on représente à peu près 130 marques d'édition, notre propre association.

Mme Ménard : Vous dites actifs, vous voulez dire agréés à ce moment-là?

M. Bouchard (Jean-François) : Non, je veux dire actifs dans le sens qu'ils publient et donc, pour garder l'agrément, ils doivent continuer à publier régulièrement. Parce que vous savez, sur papier, êtes enregistrés comme maisons d'édition mais avoir publié votre dernière œuvre il y a 12 ans, alors c'est...

Mme Ménard : O.K. Vous avez... tantôt, M. Prieur, vous avez parlé, vous avez mentionné qu'on vous questionnait, le ministre vous questionnait sur le neuf mois, le 10 %. Et, quand vous avez parlé de la France, vous avez dit qu'eux c'était ad vitam aeternam. Je veux juste m'assurer que j'ai fait des bonnes lectures, moi, j'ai vu qu'en France c'étaient 12 mois et 5 %.

M. Prieur (Richard): C'est 5 %, effectivement. 12 mois, je pense qu'on a eu l'explication, c'est...

M. Foulon (Arnaud) : Il y a des technicalités dans la loi, c'est... et, par exemple, la vente par correspondance est autorisée après un certain délai mais la loi en tant que telle, c'est ad vitam aeternam jusqu'à ce qu'il y ait approvisionnement du livre pendant une période de six mois. Donc, le 12 mois, je ne sais pas d'où vous l'avez pris pour être bien honnête avec vous, mais c'est assez... c'est bien légiféré, c'est bien expliqué. Quand on parle de vente par correspondance, on pense notamment à des clubs de livres, France Loisirs, Québec Loisirs ou autres, pour permettre à ce genre d'organismes de continuer leurs activités aussi.

Une voix : Sur le 10 % entre autres, un élément que...

M. Foulon (Arnaud) : ...c'est bien légiféré, c'est bien expliqué. Quand on parle de vente par correspondance, on pense notamment à des clubs de livres, France Loisirs, Québec Loisirs ou autres pour permettre à ce genre d'organismes de continuer leurs activités aussi.

M. Prieur (Richard): Sur le 10 % entre autres, un élément que Jean-François mentionnait, ce qui est important aussi, c'est de dire que, dans le groupe, dans l'industrie, les coopératives en milieu scolaire aussi se sont prononcées en faveur d'une réglementation. Vous savez les coops qu'on retrouve dans les universités, dans les collèges. Eux, bien c'est parce que le 10 %, c'est déjà ce qu'ils offrent comme remise à leur membership, à leurs membres. Bon. Là, les membres de coopératives en milieu scolaire, c'est tous les étudiants dans l'institution, là. Vous n'avez pas nécessairement une carte de membre pour être dans la coopérative, mais le 10 %, c'est de 7 % à 10 %, je crois, ce qui touche. Alors, le 10 %, il n'est pas tombé des nues. C'était déjà quelque chose qui était déjà en place.

Mme Ménard : Il me reste encore du temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Il vous reste moins d'une minute, et le député... Je veux juste vous dire que le député de Jacques-Cartier voulait poser une question, mais...

Mme Ménard : Ah bon. Ah, mon Dieu! Ah, je m'excuse, collègue.

Une voix : ...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Allez-y. Allez-y, Mme la députée de Laporte.

Mme Ménard : Bien, écoutez, c'était concernant encore la France. C'était un article qui a paru le 11 novembre 2012 dans Le Soleil, qui disait que le contexte français était bien différent du contexte québécois. Puis vous avez parlé tantôt, M. Bouchard, de ça. Il disait : «Là-bas les éditeurs ne sont pas subventionnés pas l'État pour faire des livres. Ici, ils le sont». Alors, quelle est la situation actuelle?

M. Gaudet (Louis-Frédéric) : Alors, je peux témoigner, là, de cette question-là parce que notre entreprise d'édition fait plus de 50 % de son chiffre d'affaires en France. Et c'est complètement faux de dire que les éditeurs français ne sont pas subventionnés. Ils reçoivent des aides du Centre national du livre. Et il y a de plus en plus de régions et de villes qui offrent du support à leurs éditeurs pour développer des projets d'édition et de collection. Ensuite de ça...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup. Malheureusement, c'est tout le temps dont disposait l'opposition officielle. Nous allons maintenant vers le deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Montarville, vous avez la parole.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je vais tourner le micro. Bonjour messieurs. Merci d'être là. Peut-être avant d'aller plus loin, j'aimerais reconforter les auditeurs qui nous écoutent. On parlait tout à l'heure du comté de Montarville. Vous en avez parlé. Moi, j'aimerais reconforter les auditeurs et dire qu'il y a de très belles librairies, où on est très bien servis, où nous sommes très bien desservis. J'en suis ravie et j'y vais régulièrement. Cela dit, vous nous parliez d'un consensus dans le monde de l'édition, large consensus à l'effet d'avoir cette réglementation du prix du livre. Alors, j'aimerais avoir vos réactions sur les commentaires, entre autres du président de Québec Amérique, et également du côté de Renaud-Bray. On dit que ce n'est pas la solution, que ce n'est pas en diminuant les rabais qu'on fera en sorte que les clients des grandes surfaces iront dans nos librairies. Comment réagissez-vous? Parce que ça, ça... On ne parle pas de consensus ici. On parle quand même de gens importants, Québec Amérique, Renaud-Bray qui sont de gros joueurs au Québec, respectés.

M. Bouchard (Jean-François) : Alors, évidemment, mes collègues se tournent tous vers moi, parce qu'évidemment c'est le président qui doit répondre à ça. Parce que d'abord M. Fortin est un de mes membres, hein, donc est une maison d'édition membre. Donc, ça fait partie des... Alors, comme j'ai dit ce midi au lunch, bon, évidemment l'Association nationale des éditeurs, ce n'est pas la Corée du Nord. Donc, c'est un lieu donc de débat. C'est un lieu... Et, je le répète, il y a eu un débat. Ça a été un débat vif. Ça a été un débat parfois déchirant au sein de la profession. Mais, le jour où nous avons voté comme association, on a voté à plus de 75 % en faveur de l'adhésion à cette solution qui était proposée dans l'ensemble des autres... par les autres associations professionnelles. Qui plus est, nous avons contribué à l'élaboration de ce compromis du neuf mois et du 10 %. On n'a pas été des acteurs passifs. On a été des acteurs actifs à l'intérieur de ça.

Revenons aux interventions donc du très vénérable Jacques Fortin que j'estime beaucoup et de M. Blaise Renaud. Alors, pour M. Renaud, il viendra se défendre lui-même. C'est un grand garçon. Mais, ce matin, il disait à la radio, je l'ai entendu : «Le problème, ce n'est pas de réglementer d'éventuelles guerres de prix. C'est que les éditeurs et les distributeurs consentent une remise plus grande aux libraires». Alors, je veux simplement porter à l'attention de ces messieurs dames les élus que, le Québec, la remise standard à un libraire, c'est 40 %. Donc, sur le prix de vente d'un livre, il y a 40 % qui vont en revenu au libraire directement. Ça, c'est la remise standard. C'est une des remises les plus élevées au monde actuellement. Même dans des pays très, très, très... à des réglementations très serrées comme la France, l'Allemagne, etc., les taux de remise sont beaucoup plus bas, 32 %, 35 %, 36 %, 37 %.

Donc, la capacité que le milieu de l'édition au Québec a de soutenir les libraires par une remise, une surremise actuellement, elle est impensable. Il faut le dire clairement, c'est impensable. C'est non seulement nous allons accélérer la fragilisation des librairies, nous allons accélérer la fragilisation des maisons d'édition. Alors, ça, c'est... Voilà pour la... Pour les...

M. Bouchard (Jean-François) : ...elle est impensable, il faut le dire clairement, c'est impensable, c'est... Non seulement nous allons accélérer la fragilisation des librairies, nous allons accélérer la fragilisation des maisons d'édition. Alors, ça, c'est... voilà, pour la...

Pour les autres éléments, bien, dans notre mémoire, nous avons abordé un certain nombre de questions...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je suis désolée, M. Bouchard, c'est tout le temps que disposait l'opposition... le deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Gouin, vous avez la parole.

Mme David : Merci, Mme la Présidente. Mais, dans le fond, peut-être, justement, dans la continuité de ce que ma collègue vient de vous demander et parce que des questions se posent déjà, là, dans l'opinion publique, il y a des chroniqueurs qui ont déjà sauté sur la patinoire, en une minute, pourquoi est-ce que la diminution du rabais consenti, finalement, par les grandes surfaces, puisque c'est d'elles qu'on parle, là, pourquoi la diminution de ce rabais est si importante pour la librairie indépendante?

M. Bouchard (Jean-François) : Notre adversaire... Aucun détaillant de quelle que nature que ce soit est notre adversaire. Notre adversaire, c'est les guerres de prix, et les guerres de prix affaiblissent le réseau des libraires... des libraires, point, qui soient indépendants ou chaînes, etc., parce que ce sont ceux qui assurent la plus grande visibilité de la diversité de la production. Ça, c'est fondamental. Si on est piégés par des guerres de prix, l'offre va diminuer, on va se retrouver avec 350 livres par année qui vont être proposés au lieu de 25 000. C'est ça qui va arriver. Ça, c'est la chose la plus importante pour nous actuellement.

Mme David : Et que répondez-vous aux gens qui disent : Oui, mais les gens à faibles revenus, ils ont besoin d'acheter ces nouveautés 30 % moins cher?

M. Foulon (Arnaud) : On en a parlé un peu, je pense, ici ce matin, la loi des bibliothèques est aussi un aspect important par rapport à l'accessibilité du livre. Ça, c'est important. Après ça, les gens vont consommer le livre au prix où il est indiqué, et, près neuf mois, la librainisation permet d'acheter le livre au prix que l'on veut ou au prix que va le fixer le détaillant.

M. Gaudet (Louis-Frédéric) : Mais moi, je vous dirais, Mme David, est-ce que vous en connaissez beaucoup, des personnes à faibles revenus, qui ont les moyens de payer 50 \$ comme membership dans une grande surface? Moi, je n'en connais pas. Puis je ne connais pas non plus des gens du bas de la ville de Saint-Hyacinthe qui sont capables de se déplacer à six kilomètres, parce qu'ils n'ont pas de voiture, pour aller au Wal-Mart, qui est de l'autre côté de l'autoroute.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Quelques secondes, Mme la députée de Gouin ou quelqu'un d'autre qui veut intervenir?

Mme David : Je ne saurais si bien dire.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oui, M. Bouchard, quelques secondes. Allez-y.

M. Bouchard (Jean-François) : Quelques secondes.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Cinq secondes.

Des voix : ...

M. Bouchard (Jean-François) : Merci. C'est très aimable.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je suis désolée.

Des voix : ...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je suis désolée. Merci beaucoup à vous, messieurs. Nous allons suspendre quelques instants, le temps que le prochain intervenant veuille bien prendre place.

(Suspension de la séance à 16 h 43)